

## parallélogramme

**Définition** : Un parallélogramme est un quadrilatère qui a ses côtés parallèles deux à deux.

**Propriété** : Un parallélogramme a ses côtés opposés parallèles et de même longueur, et ses diagonales se coupent en leur milieu.

**Propriété : Caractérisation par les diagonales :**

Un quadrilatère est un parallélogramme si et seulement si ses diagonales se coupent en leur milieu.

## rectangle

**Définition** : Un rectangle est un quadrilatère qui a ses quatre angles droits

**Propriété** : Un rectangle a ses diagonales de même longueur

**Propriété** : Si un quadrilatère a trois angles droits, alors c'est un rectangle.

Un rectangle est un parallélogramme particulier :

- Si un parallélogramme a un angle droit, alors c'est un rectangle.
- Si un parallélogramme a ses diagonales de même longueur, alors c'est un rectangle.

## losange

**Définition** : Un losange est un quadrilatère qui a ses quatre côtés de même longueur

**Propriété** : Un losange a ses diagonales perpendiculaires

**Propriété** : Si un quadrilatère a trois angles droits, alors c'est un rectangle.

Un losange est un parallélogramme particulier :

- Si un parallélogramme a deux côtés consécutifs de même longueur alors c'est un losange.
- Si un parallélogramme a ses diagonales perpendiculaires, alors c'est un losange.

## carré

**Définition** : Le carré est à la fois un rectangle et un losange.